

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le

15 NOV 1988

N°

/15.11/GEST.

PAYE

Note à Monsieur l'Ordonnateur
Trésorier du Rwanda

KIGALI

N°

Pour l'Ordonnateur - Trésorier
du Rwanda

Le Directeur de l'Ordonnancement

Monsieur l'Ordonnateur-Trésorier

15 NOV. 1988

Il y a lieu de payer à Monsieur
KANYANKORE J.M.Vianney, agent S/Statut au Ministère de la Jeunesse
et du Mouvement Coopératif, la somme de 10.000 FRW représentant
les frais de mission suivant les ordres de mission en annexe.

Certifié sincère et véritable et
arrêté à la somme de DIX MILLE FRANCS RWANDAIS (10.000 FRW).



Pour approbation
Le Directeur Général
de la Jeunesse
MUNYAMBARAGA Narcisse.

Le Gestionnaire des Crédits
au MIJEUCOOP
MAHURU Jean Bosco.

Vu pour vérification approbation
et imputation à l'article 18 MM 04 03 12
du 31 / 10 / 88
Kigali, le 31 / 10 / 88
Le Gestionnaire des Crédits

KANYANKORE J.M.V
KIGOMA/GITARAMA
18287/452956

[Signature]